

Concours
de

Violon

DERU et VIEUXTEMPS



Présentation
du concours
DERU



Concours « Deru »

Respectant la volonté d'Edouard Deru, un concours de violon réservé aux jeunes violonistes belges est organisé dès l'année de son décès en 1928.

Il est exigé de tous les candidats d'avoir obtenu une distinction dans un établissement musical Belge, Conservatoire Royal ou Ecole de musique, subsidié par les Pouvoirs Publics.

Moins prestigieux que son grand frère le concours Vieuxtemps, il réussit cependant à attirer de grands noms du violon tels Pierre JETTEUR, Jean HERVE, Véronique BOGAERTS, ...

Depuis 2015 le Concours « Deru » s'inscrit dans une trilogie.

Trilogie des Concours de violon :

- **Concours « Vieuxtemps »**, accessible aux violonistes âgés de 26 ans au maximum à la date de la première épreuve.
- **Concours « Deru »**, accessible aux violonistes ayant obtenu une distinction dans un établissement musical subsidié par les pouvoirs publics belges, âgés de 23 ans au maximum à la date de la première épreuve du concours.
- **Concours « Crickboom »**, accessible aux apprenants jusqu'à 18 ans, inscrits dans un établissement musical subsidié par les pouvoirs publics belges.